



Sous-effectif des SPIP sur la DI de Strasbourg : *pas d'amélioration en vue !*

Nos futur.es collègues CPIP découvrent la liste des postes de leur 1^e affectation et les services constatent les arbitrages qui ont été rendus par la même occasion. Encore une fois c'est la douche froide pour les SPIP de province en sous-effectif, comme c'est le cas des SPIP de la DISP de Strasbourg, sur Nancy ou dans la Marne où les CPIP tournent à + de 100 personnes suivies !

Les élu.es CAPIstes de la CGT IP ont dénoncé la semaine dernière l'opacité totale qui avait présidé dans le choix des affectations dérogatoires. Cette semaine nous constatons dans l'incompréhension la plus complète que la DISP de Paris absorbe encore une fois près de la moitié des postes, et que la Centrale s'illustre dans des choix iniques de priorisation au détriment des terrains avec des postes en DISP ou de placés. Sur la DISP de Strasbourg, des postes sont découverts également pour couvrir les besoins de l'ENAP via le dispositif de mise à disposition, sans remplacement. Mais quelle honte !

A cette difficulté, s'ajoute une véritable inconnue sur le renouvellement des postes contractuels : CPIP, mais aussi adjoints administratifs ou DPIP, alors que sur d'autres DISP les contrats ont déjà été renouvelés, dans l'intérêt de la continuité du service public, mais aussi de celui des collègues contractuel.les qui ne doivent pas attendre la dernière minute pour connaître leur sort !

Par contre un seul choix reste très clair sur notre DISP : privilégier la « vitrine », à savoir l'ouverture d'un nouvel établissement, à Lutterbach. La CGT se réjouit que pour une fois nos collègues ne seront pas en difficulté dès le départ, comme ce fut le cas à l'ouverture du CP de Nancy – Maxéville.

Toutefois, cet exemple reste pour nous l'illustration de la faillite complète de la politique immobilière de la DAP et du ministère de la justice qui ne peuvent pas faire face ! La population des personnes suivies en MO comme en MF croît bien plus vite que les recrutements de personnels formés : c'est toute l'économie pénale qu'il faut réviser et repenser, comme la CGT l'explique depuis des années ! La LPJ est un échec, la loi confiance suit le même chemin et va aggraver la situation. Il est temps de redonner sa place pleine et entière aux peines de milieu ouvert et aux alternatives et de fournir les moyens suffisants aux services pour assurer leurs missions !

En ce début d'été 2021, les services de la DISP de Strasbourg sont exsangues : ils devaient déjà faire face à une reprise d'activité sans précédent depuis le ralentissement induit par la crise sanitaire, ils subissent également une pression phénoménale, conséquence des dernières attaques et consignes suites aux affaires médiatiques du Printemps. Sur la DISP de Strasbourg, les élus locaux, et leurs relais nationaux ont alerté sur l'état de certains services pour anticiper les renforts : en pure perte, nous le découvrons aujourd'hui.

🔊 **Les syndicats CGT IP de la DI Strasbourg exigent une PRIORISATION des missions et des tâches dans tous les SPIP où le ratio de 60 n'existe pas !**

🔊 **La CGT IP appelle les collègues épuisés à se protéger, et à exiger de leurs hiérarchies des orientations et choix clairs. Elle rappelle que l'administration est garante de la santé et la sécurité physiques mais aussi morale de ses agents !**

🔊 **Les syndicats CGT IP de la DI Strasbourg prescrivent un GEL des AFFECTATIONS de MESURES**: la DISP et la DAP doivent assumer la pénurie de personnels face aux autorités judiciaires et assurer la protection de ses agents.

🔊 **La CGT IP exige la reprise des travaux sur les Organigrammes de service - centrés sur les besoins réels des services et non des lubies de la DAP** : des postes de CPIP, d'adjoints administratifs et de surveillants DDSE !

Pour les syndicats CGT IP de la DI de Strasbourg, la direction de la DI, comme la DAP restent dans l'incapacité de penser les SPIP avec leurs spécificités et leurs missions propres, et en les inscrivant durablement dans la gestion de flux à l'instar des établissements créent les conditions de leur démantèlement.